

Vol. 66

Lévis — Juillet-Août-Septembre 1960

No 3

N° 711

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC



DIRECTEUR
ANTOINE ROY

575
888
960



LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$5.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

SOMMAIRE

Juillet-Août-Septembre

1960

	<i>Pages</i>
ROBERT-LIONEL SEGUIN.— La Salve Des Mariés	51
CONTESTATIONS D'ELECTIONS au District de Montréal. 1875-1891	54
A. R.—Le Père de Chateaubriand à Québec en 1747	55
ALEXIS LACHANCE	61
Mgr V. GERMAIN.— Les 24 avatars de Pettigrew	61
FELIX.— "La première Chambre de Commerce française" de Montréal. — Ses débuts	62

F
5575
R888
1960

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 66

Lévis — Juillet-Août-Septembre 1960

No 3

LA SALVE DES MARIÉS

Par Robert-Lionel SEGUIN

Rigaud

Le feu de salve est un signe de joie populaire, depuis des temps immémoriaux. Dès 1701, Furetière observe qu'on le tire en des occasions de "grandes réjouissances"¹. Bescherelle abonde dans le même sens, un siècle et demi plus tard². En France métropolitaine, on brûle généralement sa poudre en honneur de nouveaux mariés.

Selon une croyance antique, le bruit et le tapage écarteraient les mauvais esprits. A l'origine, la salve des noces est probablement un moyen magique de soustraire le jeune couple aux influences néfastes. A quel moment la tire-t-on? Aucun cérémonial n'est déterminé à l'avance, mais la fusillade crépite généralement au matin des épousailles, au départ de la maison paternelle, alors qu'on se rend à l'église, durant la bénédiction nuptiale, au sortir du temple, pendant le repas, au départ des invités et même le lendemain matin pour "veiller les mariés".

Cet usage se pratique en diverses régions de France, du moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Dans les Hautes-Alpes, notamment à Freissinières, la jeunesse du village tire du pistolet au passage du cortège de la noce. Même chose, cette fois au départ de la mariée, à Vars, Maurin, Jausiers, Chaix, Meyronne et Larche³. En Languedoc, préci-

¹ Antoine Furetière, *Dictionnaire/ universel/ Contenant généralement tous les/ mots françois/ tant vieux que modernes, & les Termes des/ Sciences et des Arts/*, etc., (3 vol., A La Haye et A Rotterdam, 1701), 111.

² M. Bescherelle, *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, (2 vol., Paris, 1858), 11: 1259.

³ Arnold Van Gennep, *Le folklore des Hautes-Alpes*, (2 vol., Paris, 1946-1948), 1: 121-122.



sément à Rouvières, Vissec et Rogues, les hommes tirent des fenêtres, alors que les invités se rendent à l'église⁴. En Hurepoix, la salve éclate à l'instant précis où les époux prononcent le "oui" sacramentel. Cette coutume se pratique surtout à Chateaufort, Chevennes, Chilly-Mazarin, Lardy, Voisins-le-Bretonneux, Bièvres, Clamart, Guyacourt, Longpont, Milon, Orly et Saint-Chéron⁵. En d'autres secteurs, comme à Remiremont,⁶ on n'est pas "convenablement" marié si des parents et des amis ne s'appliquent pas à faire feu le plus près possible de la conjointe⁷. Selon une croyance auvergnate,⁸ la mariée "aura plus de lait le moment venu"⁹ si on tire un grand nombre de coups de pistolet à ses épousailles. Néanmoins, cet usage ne semble pas trop à la mode en Auvergne et dans tout le Velay, sauf à Laussonne où les jeunes gens, à cheval, saluent les mariés à coups de feu¹⁰. Même chose en Bourbonnais, précisément à Combrailles, où le cortège nuptial est accueilli à coups de pistolet, dès la sortie du temple¹¹. En Provence, on préfère cependant les tromblons, les bombes et les pétarades¹². Restent ces constatations contradictoires. En Languedoc, notamment à Brissac, la salve prend un sens péjoratif, car elle signifie que la mariée n'a pas bonne renommée. Sa réputation est d'autant plus douteuse que les coups sont nombreux¹³. Par contre, à Coudray, en Hurepoix, seule l'épousée à l'abri de tout soupçon mérite un feu nourri¹⁴.

La coutume sera graduellement abandonnée pour différentes raisons. Un folkloriste en rappelle les principales. Tout d'abord, le service militaire obligatoire rend ces exercices fastidieux. Ensuite, ce tir éveille trop de tragiques souvenirs de guerre. Viennent ensuite la cherté de la poudre, la nécessité d'un permis pour part d'armes et les règlements défendant toute manifestation bruyante¹⁵.

La salve des mariés se pratique en Canada, du moins en quelques occasions, même si Massicotte n'en parle pas dans son étude sur une

⁴ Claude Seignolle, *Le folklore du Languedoc*, (Paris, 1960), 124.

⁵ Claude et Jacques Seignolle, *Le folklore du Hurepoix*, (Paris, 1937), 57.

⁶ Ville construite sur la Moselle, chef-lieu d'arrondissement des Vosges. Cette localité fut réunie à la France en 1676.

⁷ Arnold Van Gennep, *Manuel de folklore français contemporain*, (9 vol., Paris, 1943-1956), 11: 435.

⁸ Ancienne province de France, réunie à la couronne sous Louis XIII (1610). Groupe maintenant les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et une partie de la Haute-Loire.

⁹ Arnold Van Gennep, op. cit., 11: 435.

¹⁰ Arnold Van Gennep, *Le folklore de l'Auvergne et du Velay*, (Paris, 1942), 51.

¹¹ Augustin Bernard et Camille Gagnon, *Le Bourbonnais*, (Paris, 1954), 123.

¹² Arnold Van Gennep, *Manuel de folklore*, op. cit., 11: 431.

¹³ Claude Seignolle, op. cit., 124.

¹⁴ Claude et Jacques Seignolle, op. cit., 57.

¹⁵ Arnold Van Gennep, *Manuel de folklore*, op. cit., 11: 431.



noce populaire de la dernière moitié du XIX^e siècle¹⁶. Cette fusillade est notée, au moins deux fois, à Rigaud, comté Vaudreuil. Vers la fin du XIX^e siècle, des coups de feu sont tirés au rang du Petit-Brulé, durant un diner de noces. On brûle également sa poudre au rang Saint-Georges, lors du mariage de James Berry et de Marie Séguin¹⁷, célébré à Rigaud le 16 octobre 1906. Particularité intéressante: les coups crépitent au retour du voyage de noces, fait chez une tante d'Ottawa¹⁸.

Des parents et des amis se rendent alors à la gare de Choisy, à quelques milles de Rigaud, pour y rencontrer le couple qui débarque d'un convoi du Pacifique Canadien. La joyeuse escorte, composée de plusieurs voitures, se dirige vers la demeure de Barnabé Séguin, père de la mariée¹⁹, où a lieu le souper et la veillée de circonstance. A environ quatre arpents de la maison, un voisin, Henry Riley, qui assiste ensuite à la fête, salue le cortège de six à sept coups de fusil.

C'est sûrement l'un des derniers événements du genre dans les annales folkloriques locales.

Robert-Lionel Séguin

UNE INFIRMIÈRE LAÏQUE À MONTRÉAL EN 1819? LOUISE PLESSIS-BELAIR (1705-1819)

Le douze Août mil-huit-cent-dix-neuf, je prêtre vicaire en cette paroisse soussigné ai inhumé le corps de Louise Plessis Belair, infirmière à l'hospital hotel Dieu de cette ville, décédée avant hier âgée de quarente quatre ans de cette paroisse.

Témoins André Rambert et Antoine Billet père qui ont déclaré ne savoir signer.

JOS. GABOURY Ptre

Reg. par. Notre-Dame de Montréal, 1819.¹

¹⁶ E.-Z. Massicotte, *Une nocce populaire il y a cinquante ans*. Mémoires de la Société Royale du Canada, Vol. XVII, troisième série, (Ottawa, 1923).

¹⁷ Le marié est fils de Peter Berry et de Sara Latour, alors que la mariée est fille de Barnabé Séguin et d'Hélène Barry.

¹⁸ Communication de la mère de l'auteur.

¹⁹ Marie Séguin est baptisée à Rigaud le 10 mai 1884.

²⁰ Communication de J.-J. Lefebvre.

CONTESTATIONS D'ELECTIONS AU DISTRICT
DE MONTREAL — 1875-1891

<i>Electoral District</i>	<i>No</i>	<i>Petitioner</i>	<i>Defendant</i>	<i>Page</i>
1875				
Montreal West	1	Thomas White & al	F. Mackenzie	1
Chambly	2	P. B. Benoit & al	A. Jodoin fils	50
Montreal Centre	3	M. P. Ryan & al	B. Devlin	76 v
1877				
Jacques Cartier	1	Somerville & al	Hon. R. Laflamme	134
1878				
Montreal Centre	1	Devlin B.	Pet. to recount votes &c.	190
Jacques Cartier	2	Girouard D.	Pet. to recount votes &c.	200
1882				
Verchères	1	Gaspard Leroux	Pet. to recount votes &c.	206
1882				
Verchères	1	Dansereau	Geoffrion	222
Jacques Cartier	2	Bélanger	Girouard	262
1882				
Soulanges	2	Bain Jas. Wm.	Pet. for a recount &c.	214
Berthier	3	Généreux Narcisse	Cuthbert Ed. Oct.	180
Soulanges	3	Filiatrault	De Beaujeu	280
1884				
Soulanges	1	Cholette	Bain	330
1887				
Chambly	1	Henri Courtemanche	Raymond Préfontaine	380
Laprairie	2	Arthur Matte & al	Cyrille Doyon	420
1891				
Laprairie	1	A. Gibeault	Ls. C. Pelletier	428
Soulanges	2	J.-Bte Denis	Jos. Octave Mousseau	500
Vaudreuil	3	A. Gauthier	Henri S. Harwood	470

Reg: "The Controverted Elections Act, 1874" — p. 1.
Aux Archives judiciaires de Montréal. Communication de J.-J. Lefebvre.

Le Père de Chateaubriand à Québec en 1747

Les quelques lettres qui suivent sont relatives au voyage que fit à Québec, cette année-là, M. de Chateaubriand, père du grand écrivain. Sa situation de fortune était très modeste. Nous le voyons heureux de son engagement comme capitaine d'un navire armé à Morlaix pour le compte de négociants de Saint-Malo. Ces missives sont instructives à plus d'un titre. Elles nous font connaître le genre d'activité laissé à la marine marchande dans le circuit France-Canada. Les fourrures, objet de monopole, étaient transportées au profit de la Compagnie des Indes. Les armateurs n'avaient d'autre bénéfice que celui du fret. Aussi s'efforçaient-ils de faire d'autres affaires. M. de Chateaubriand avait pris, à son bord, du riz et de l'huile de poisson, denrées dont le commerce était libre. La présence du riz dans sa cargaison témoigne de l'intensité du trafic du Canada avec les îles, et jette un jour inattendu sur l'importance des transactions qui se faisaient alors sur la place de Québec.

A. R.

(PETEL ET J. LEGUÉ)
(Quimper. Archives du Finistère. B. 4652)
(Consulat de Morlaix)¹

“juillet 5 1747.

“j'ai reçu de Monsieur Derm la somme de deux mille livres à
“compte de son intérêt dans le navire le *Blandfort*, capitaine Monsieur
“de Chateaubriand, armé au port de Morlaix.

A Morlaix le cinq juillet mil sept cens quarante sept.

(signé) “Petel et J. Legué”

5 juillet 1747

Interest dans le V^x le Blandford de

cy

2000 L.

¹ Les Archives de la Province possèdent des copies textuelles de ces lettres.

(Archives du Finistère. B. 4652)
(Consulat de Morlaix)

“à Saint Malo le 7 aoust 1747

Monsieur,

... je suis bien obligé à toutes les nouvelles que vous m'avez donnée du *Blanfort*. Si Dieu l'a préservé de mauvaise rencontre, je le crois bien loin, les vents nous ayant toujours paru bons depuis sa sortie, que vous m'assuré estre de dimanche au matin, 30 du passé.

Quand j'ay eu l'honneur de vous mander de prendre patience au sujet de votre prétention sur l'armement du *Blanfort*, vous aurez sans doute préveu que j'attendois le retour de M. du Fresne pour conférer avec luy sur le présent que vous méritiez. Vous scavez la politesse que M. du Fresne fit à M. du Parc Couraye pour caresner sur son navire *le comte de Nouaille*. Vous n'ignorez pas non plus que d'autorité on s'en seroit servy, mais sans entrer dans aucune discussions sur ce que vous avez fait ou pas fait, nous sommes convenus de vous accorder trois cents livres que j'ay passé à votre crédit, persuadé que vous n'en serez pas mécontent et que vous envisagerez comme un bienfait un soixante quatre que je vous ay ceddé audessus de ce que vous n'aviez d'abord demandé. Pour vous prouver que c'est un bienfait, je suis prest à vous donner dix pistolles de profit, si vous voulez vous en tenir à un seul soixante quatre au lieu d'un trente deux pour lequel vous avez (sic) entré dans l'achat, armement et emplette (sic) de ce navire, à condition que d'icy à votre réponse, on n'apprenne aucune mauvaise nouvelle de ce navire, car, s'il y en avoit, ce marché ne seroit pas faisable...”

(signé) “Le Marchand veuve Petel”

on lit p. 1 en haut “M. Derm” et “R. le 14”

(Archives du Finistère. B. 4652)
(Consulat de Morlaix)

“à saint Malo le 30 octobre 1747.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, le 26 du courant, suivant laquelle je vous ay donné crédit de 32^{l^{rs}}, tant pour les frais que vous avez fait à embarquer à bord du *Compte de Nouaille* le coffre et armes resté du *Blanfort* que pour deux barils de

langue de boeuf sallé que vous avez obmis de passer en compte à M. du Fresne Leigue . . .”.

(signé) “Le Marchand veuve Petel”

on lit en haut “M. Derm” et “R. le 3 9bre”

(Archives du Finistère. B. 4652)

(Consulat de Morlaix)

“A saint Malo le 8 décembre 1747.

Monsieur,

je suis sensiblement obligées aux avis que vous me donnés par l'honneur de la vôtre du premier de ce mois. j'ay reçu lettre de monsieur de Châteaubriand qui me mande son arrivée à Québec, sans me dire de quand, qu'il s'est fait rendre tous les effets qu'il avoit jetté à la mer (lorsqu'il fust poursuivy par un vaisseau de guere anglois), à l'exception de 4 canons et de quelques vieux cordages qu'on a esté dans l'impossibilité de luy donner, qu'il a vendu les trois quarts de la petite emplette (sic) du navire, à 100% de bénéfice, qu'il a 25 thonneaux de peaux de castor assuré à 170^l par thonneau, qu'il attend que les pelteries soient dessendues pour tâcher d'en avoir sa part et qu'il achevra de charger son navires d'huilles au tiers pour aller en décharger à La Rochelle. Tout quoy (sic) nous sera avantageux, si Dieu le préserve de mauvaise rencontre.

je vous seray bien obligé de faire part de ces nouvelles à M. de Boisbilly et de croire que j'ay l'honneur d'estre très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante”

(signé) “Le Marchand veuve Petel”

on lit en haut “M. Derm” et “R. le 11”¹.

¹ Cette lettre a déjà été publiée dans le *B.R.H.*, 41, 1935, p. 503.

(Archives du Finistère. B. 4652)
(Consulat de Morlaix)

"A saint Malo, le 11 décembre 1747.

Monsieur,

Vous m'avez fait un vray plaisir de me donner des nouvelles du *Blancfort* à Brest. Monsieur de Châteaubriand m'escrit qu'il attend des ordres soit d'y décharger ou de pousser à La Rochelle. Ainsy quand à présent il seroit inutile que vous fissiez aucune démarche pour ce navire. Si, dans la suite, votre présence est nécessaire à Brest, j'auray l'honneur de vous en informer, estant très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante"

(signé) "Le Marchand veuve Petel"

en bas, d'une autre écriture

"41^{ff} 7-6-avencés pour les droits des vin de port en port chargé sur le Blandford 41^{ff} 7-3"

en haut: "M. Derm" et "R. le 15"

(Archives du Finistère. B. 4652)
(Consulat de Morlaix)

"A saint Malo le 15 décembre 1747.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire, le 10 du courant, j'ay celluy de vous dire que le *Blancfort* a esté forcé de relacher avec tous les autres navires en la rade du Port Louis le 10 et il a obtenu de M. Godeheu, directeur de la Compagnie des Indes, la permission d'y décharger les peaux de castor qu'il avoit pour compte de ladite compagnie et, comme il a expliqué dans son connoissement que la décharge des huilles et ris qu'il a à fret se feroit au même lieu que les castor, il va tout mettre à terre pour s'en revenir ensuite désarmer icy. Quand il y sera, nous voirons l'employ qu'on en fera jusqu'à ce tems là et à scavoir (sic) comme il se sera comporté, on ne peut décider de rien. Outre 10 000^{ff} qu'il fait de fret en pelteries, il a 166 bariques d'huile et 23 boucaux de ris au tiers. Voilà en quoi consiste son retour causé par une révolte des sauvages qui a empêché les pelteries de dessendre à Québec ...

que vous me faite et à mon fils à ce renouvellement d'année. Les nostres pour vous et tout ce qui vous appartient seront accomplis si vous y jouissiez d'une parfaite santé et que vous ayez tout le succès que vous pouvez désirer dans vos entreprises.

Cy-joint, j'ay l'honneur de vous remettre deux lettres que j'ecris à M. de La Ville Collet, capitaine de mon navire la *Françoise de Grâce*, soit qu'ils aillent à la Martinique ou directement au Cap, vous en mettrés une dans le navire qui doit sortir en peu de chez vous et l'autre que vous envoieez à Brest au reçu de la présente, pour mettre dans le navire le *Terrible* du Hâvre, qui y est en relâche et que l'on m'a assuré estre aussy destiné pour l'Amérique. je vous prie de les bien recommander.

Le *Blancfort* est désarmé à Lorient: M. de Soumbrun, de La Rochelle, m'a demandé son inventaire. Si nous ne nous accommodons point ensembles, il faudroit de nécessité en faire une vente publique pour en tirer le meilleur party qu'il sera possible pour raisons (sic).

Ne s'offrant rien autre chose à vous dire, j'ay l'honneur d'estre très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante"

(signé) "Le Marchand veuve Petel"

en haut, on lit: "M. Derm"

(Archives du Finistère B. 4652)

(Consulat de Morlaix)

"Saint Malo, le 19 janvier 1748.

... "M. de Soumbrun, de La Rochelle, m'avoit demandé à acheter le *Blancfort*. je luy en avoit demandé 40 mille livres. Mais, comme il tarde à accepter ou rebuter ma proposition, veu la permission que le Roy vient d'accorder de courir sus les Hollandais, mon fils et son cousin du Fresne Leigue se sont déterminés à l'armer en course et d'y mettre 150 hommes que l'on va commencer à engager. Nous sommes convenus de faire entrer ce navire dans la nouvelle societté sur le piedz de L. 40 milles. On se contentera de le faire bien calfaiter, et convoyer pour le mettre dehors le plus tost qu'il sera possible.

Monsieur du Fresne va aller à Lorient faire apprester ce navire comme ils sont à découvert et que les prises qui iront à Brest et à Morlaix seront à votre adresse, c'est à vous à leur marquer l'intérêt

que vous voulez faire (sic), soit par vous ou vos amys dans cette nouvelle societté. Quand à la commission, vous conviendrés ensembles de vos faits, persuadé que, de part et d'autres, vous suivrez l'usage qui s'est pratiqué cy devant . . .

(signé) "Le Marchand veuve Petel"

on lit en haut "M. Derm" et "R. le 22"

Les morts de Saint-Eustache, 1837.

ALEXIS LACHANCE ¹

Parmi les morts tués dans la rébellion du quatorze décembre mil huit cent trente-sept, les parens ont négligé de faire enregistrer avec les autres morts Alexis âgé de quatorze ans supposé mort dans la ditte rébellion, fils de Alexis Lachance, journalier, et de Reine Loret, sa defunte mère, de cette paroisse. Témoins Jacques et Frs Beauchamp qui n'ont signé.

J. PAQUIN, prêtre.

¹ Reg. de SAINT-EUSTACHE, 1838. Note de M. H. Grignon. (En supplément au *Bulletin* de janvier '54, p. 11.)

LES 24 AVATARS DÈ PETTIGREW

L'arbre généalogique des Pettigrew au Canada nous avait donné comme variantes orthographiques 1. Petit-Gros, 2. Petticrow, 3. Petticrow, 4. Petitcrou, 5. Petit Crew, 6. Petticrew et, au raccourci, 7. Cro.

Mais quels n'ont pas été, au vieux pays, du XIII^e au XX^e siècle, les avatars de ce nom! En voici dix-sept, recensés par George F. Black dans son ouvrage *The Surnames of Scotland*:

1. Petekrew, 2. Petykreu, 3. Pettygrew, 4. Pedecrew, 5. Pethecrew, 6. Pedegrew, 7. Pategrew, 8. Pedegrew, 9. Petticrove, 10. Petigrew, 11. Pettecro, 12. Pettecru, 13. Pettegrew, 14. Petticrue, 15. Pettiecru, 16. Pettingrew, 17. Pettigrew.

La tradition orale prévalait alors sur l'écrite et, sans doute, ne s'en portait-on pas plus mal.

V. Germain, ptre

¹ Communication de J.-J. Lefebvre.

La première "Chambre de Commerce française" de Montréal — ses débuts —

C'est M. G. Dubail, alors Consul général de France à Québec qui, le 27 mai 1886, ayant convoqué la réunion, à Montréal, des commerçants français, exposa à ceux-ci l'utilité de fonder, au Canada, une Chambre de Commerce française.

Le 26 juin suivant, après approbation du projet de constitution présenté par un comité d'études nommé à cet effet, le Consul général de France déclarait officiellement fondée la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Comme toutes les Chambres de Commerce Françaises établies à l'étranger, celle de Montréal dut vivre et prospérer par ses propres moyens, c'est-à-dire grâce au dévouement de ses promoteurs.

Ainsi que l'expose l'article 2 de ses premiers statuts, la Chambre de Commerce Française de Montréal fut créée dans le "but de recueillir et d'échanger avec les commerçants et les institutions commerciales de la métropole, tous les renseignements propres à développer les rapports commerciaux, industriels et financiers entre la France et le Canada." Elle ne faillit pas à sa tâche et, durant les vingt-cinq premières années de son existence, elle s'occupa de nombreuses questions, s'appliqua à la résolution de nombreux problèmes tels que les suivants :

- Créer une ligne maritime directe entre la France et le Canada ;
- renseigner aussi complètement et impartialement que possible les éventuels émigrants français, de façon que ceux qui s'expatrient, partent avec des chances de succès ;
- faire connaître aux exportateurs français les modifications ou innovations de tous genres qu'entraînait l'établissement des divers traités de commerce franco-canadiens ; et ceci représentait un travail considérable ;
- en 1896 et 1905, la Chambre de Commerce chercha à mettre en pratique le système des groupements commerciaux ;
- elle essaya, par l'intermédiaire du "Bulletin mensuel", d'encourager les investissements français au Canada ;

— de même, elle préconisa la fondation de banques constituées avec des capitaux français, pensant ainsi favoriser le développement des exportations françaises;

— elle s'est attachée à faire connaître aux fabricants français les contrefaçons dont leurs produits étaient l'objet et, dans le même ordre d'idées, s'appliqua à la protection des droits des auteurs français;

— elle essaya de faire bénéficier les relations postales entre le Canada et la France, des mêmes tarifs que ceux accordés aux relations postales avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

Malgré l'exiguité des ressources dont elle a disposé à ses débuts et les difficultés inhérentes à pareille entreprise, la Chambre de Commerce Française de Montréal est parvenue à exécuter son programme et même à l'amplifier, grâce à l'énergie et aux capacités de ceux qui furent successivement appelés à la diriger et dont M. Moïse Schwob fut le tout premier, puisqu'il présida cette institution de 1886 à 1890. Ce succès fut également dû aux prodiges d'économie et à la sage administration de M. Emile Calibert, trésorier dès 1886, et sur l'initiative duquel fut créé le "Bulletin Mensuel" qui contribua pour une part importante au développement de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Felix

LES ARCHIVES DE LA PROVINCE

★

Fondé en 1920 le Service des Archives de la Province eut comme première fonction de retracer, recueillir et grouper les manuscrits et autres documents du gouvernement. Il a évolué par la suite et étendu son champ d'action.

Pour renseigner les chercheurs et historiens, il publie des inventaires descriptifs des principales séries de documents réunis par ses soins. Une centaine de volumes de cette nature ont paru jusqu'ici.

Tout ce qui se rattache à l'Histoire — grande et petite — du Québec depuis ses débuts, est objet de fidèle conservation pour le Service des Archives de la Province, ainsi qu'en font foi ses abondantes collections de livres anciens, incunables, documents officiels, parchemins et manuscrits, correspondances privées, gravures, portraits, médailles, monnaies et timbres de temps révolus, et nombre d'autres témoignages et souvenirs d'un passé dont la révélation ne peut qu'enrichir la connaissance et l'esprit.

Les salles des Archives de la Province, logées dans le même édifice que le Musée de la Province, Parc des Champs de Bataille, à Québec, sont ouvertes au public tous les jours, dimanches et fêtes compris, et l'entrée en est libre.